

Information importante pour le collège



Le jeudi 14 mars 2024, l'APBG a été reçue en audience au cabinet de la nouvelle ministre Nicole Belloubet, par Madame Cécile Laloux, conseillère en charge de la pédagogie.

Une information importante nous a été délivrée par la conseillère de la ministre, à savoir que les groupes de besoins prévus dans les collèges (en 6^{ème} et en 5^{ème}) à la rentrée 2024 **n'ont pas vocation à être financés par les 3 heures de Dotation Horaire Supplémentaire (DHS)**, marge d'autonomie pour chaque collège et inscrite dans l'horaire hebdomadaire de chaque classe, réaffirmant ce que nous avait dit le Directeur de la Dgesco (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire), lors de notre audience du 30 janvier 2024.

Depuis cette audience, les textes réglementaires encadrant cette mesure ont été publiés au JO dimanche 17 mars <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049286467>

La note de service NOR : MENE2407076N, publiée dans le BO spécial du lundi 18 mars, donne les modalités de mise en place des groupes pour les enseignements de français et de mathématiques :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Special2/MENE2407076N>

Un vademecum d'aide à la mise en place des groupes de besoins doit être publié prochainement.

Afin d'éclaircir et de préciser la mise en place des groupes de besoins, voici les éléments complémentaires donnés par la conseillère, que l'on retrouve en partie dans les textes publiés :

La prise en compte de la situation spécifique de chaque établissement est primordiale, d'où la volonté de la ministre de retravailler le texte initial de janvier.

- « La ministre souhaite assouplir certaines variables dans la mise en place des groupes, laissant ainsi l'initiative aux acteurs de terrain, qui sont les plus pertinents pour décider de la stratégie à adopter en fonction des particularités de chaque établissement et des moyens horaires et humains dont ils disposent.
- La ministre souhaite que l'organisation renouvelée des enseignements de français et de mathématiques n'enferme par les élèves dans des groupes au risque d'accentuer les écarts. Les élèves pourront disposer de temps en groupes et de temps en classe entière ce qui impose alors des progressions communes, des évaluations convergentes et la possibilité de redistribuer les élèves en fonction de leurs aptitudes. Il n'y a pas un modèle unique à appliquer, la décision reviendra aux enseignants.
- La ministre fait confiance aux établissements, cependant les chefs d'établissement devront justifier leur choix. Le principal devra documenter la manière dont il organise les groupes de besoins dans son établissement et le présenter lors du Conseil d'Administration.
- Au niveau national, la ministre souhaite évaluer le dispositif et les différentes organisations mises en place. La mise en place au niveau 4^{ème} et 3^{ème} doit être décidée ultérieurement.
- Pour les établissements ayant déjà validé la Dotation Horaire Globale (DHG) en janvier, une possibilité de révision est proposée, accompagnée d'une nouvelle phase d'échanges avec les rectorats et les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). En fin de compte, ceux qui ont décidé d'attendre les textes réglementaires ont pris la meilleure décision.
- En ce qui concerne les moyens, il sera nécessaire de les redéployer à certains endroits, tout **en veillant à ce que la mise en place de ces groupes ne se fasse pas au détriment des dispositifs déjà en place, notamment les groupes en sciences**. Les contraintes en termes de ressources humaines restent incontestables, mais le ministère y travaille, sachant que ces nouveaux enseignements en français et en mathématiques seront dispensés exclusivement par des enseignants de ces deux disciplines ».

Si de nouvelles discussions s'engagent dans vos établissements d'ici la fin de l'année scolaire pour organiser la rentrée de 2024, nous souhaitons vous aider à faire valoir, auprès de votre chef d'établissement, l'importance de conserver ou d'obtenir des groupes à effectifs réduits en sciences.

Il faut faire valoir que nous avons à **valider des compétences expérimentales aux cycles 3 et 4**, à la fois pour le socle commun et pour l'épreuve écrite du DNB, ces compétences étant inscrites dans les programmes officiels de SVT. Il est donc nécessaire de préparer les élèves en amont afin qu'ils puissent acquérir ces compétences expérimentales. Sans TP en demi-groupes, les enseignants ne peuvent remplir leur mission d'enseignement et les élèves seront fortement pénalisés dans leurs apprentissages et l'obtention du DNB.

Rappelons que le travail en groupes à effectifs réduits permet de :

1. mieux former nos élèves aux sciences expérimentales et surtout de créer des vocations dès le début de l'enseignement secondaire, ce qui est particulièrement crucial étant donné la pénurie de professionnels de la santé dans notre société ;
2. former chaque futur citoyen aux consignes de sécurité, ce qui ne nous est véritablement possible que par le biais de ces groupes dès le début de l'enseignement secondaire ;
3. mieux prendre en compte la diversité de nos élèves, tout comme en mathématiques et en français.
4. enseigner de manière plus concrète les concepts, ce qui constitue souvent le dernier moyen d'engager les élèves en situation de "décrochage" pour ainsi favoriser l'épanouissement de chacun ;
5. créer un espace propice à l'expression de tous, et en particulier, un espace où la sensibilisation et l'orientation des filles vers les sciences sont encouragées ;
6. offrir une meilleure formation à chaque futur citoyen sur la distinction entre croyance et fait scientifique afin de prévenir certaines dérives pouvant survenir dans notre société.

Pour exemple, dans le programme renouvelé de cycle 3 en sciences, il nous est demandé de travailler en SVT comme en physique-chimie, les éléments suivants :

- préparer les élèves à leur vie de citoyen ;
- introduire progressivement notions et concepts ;
- initier à la modélisation ;
- développer la culture scientifique et technologique ;
- construire des savoirs et des compétences scientifiques et technologiques en mobilisant des démarches variées ;
- pratiquer la démarche scientifique ;
- développer l'esprit critique ;
- former à la pratique de la démarche technologique ;
- réaliser une maquette ;
- mettre en œuvre une démarche de projet ;
- proposer des tâches variées.

Comment cela peut-il être réalisable sans bénéficier d'aucun groupe à effectifs réduits en SVT ? Il est impératif que nous restions unis, tant au niveau des établissements qu'au niveau national, pour défendre ardemment le maintien des groupes à effectifs réduits en SVT, afin de garantir notre capacité à remplir nos missions d'enseignement.

Retrouvez les nouvelles sources législatives sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/619/l-organisation-des-enseignements-au-college>

Pour le Bureau national de l'APBG, David Boudeau et Gilbert Fauray